

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 16 (1924)
Heft: 11

Artikel: Nos fabriques
Autor: Graber, E.-Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

~~~~~ SUISSE ~~~~~

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an  
Pour l'Etranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne

Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366

~~~~~ Paraît tous les mois ~~~~~

o Expédition et administration: o

Imprim. de l'Union, Berne

o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

| | Pages |
|--|-------|
| 1. Nos fabriques | 113 |
| 2. Statistique sur les accidents | 116 |
| 3. Le droit de l'ouvrier | 118 |
| 4. Bureau international du travail | 118 |
| 5. Politique sociale | 119 |

| | Pages |
|--|-------|
| 6. Dans les fédérations syndicales suisses | 120 |
| 7. Dans les autres organisations | 121 |
| 8. Mouvement international | 122 |
| 9. Etranger | 124 |
| 10. Bibliographie | 124 |
| 11. Situation du chômage en septembre 1924 | 124 |

Nos fabriques

Sixième recensement.

Au cours de l'an dernier on a procédé en Suisse au sixième recensement de nos fabriques. Les cinq premiers eurent lieu en 1882, 1888, 1895, 1901 et 1911.

Depuis 12 ans donc on n'avait pas mesuré le pouls de notre activité industrielle et pas constaté quelle évolution s'était produite dans son organisation. Durant cette période nous avons traversé la guerre et la grande crise d'après-guerre.

Les modifications survenues dans le régime de fabrication et partant dans l'organisation du recensement même prouvent que les comparaisons avec le passé ne sont pas très aisées. Le nombre des branches industrielles a passé de 147 à 156. Logiquement il aurait fallu refondre davantage la composition des groupements pour répondre aux transformations. C'eût été briser toute l'échelle de comparaison.

Le nombre des fabriques.

Le nombre des fabriques a passé de 7785 à 7941. Cette augmentation de 2 % est presque insignifiante. Seulement ne nous y arrêtons pas trop, car la courbe en question marque de brusques sauts au cours de cette période. C'est ainsi qu'en 1918 le nombre était monté à 9317, après une montée continue due aux commandes de guerre. Il retomba à 7933 à fin 1923.

Certains cantons marquent un recul grave: Genève perd 136 fabriques et Vaud 116. Dans 15 cantons il y a augmentation: St-Gall 2,2 %, Argovie 4,4 %, Thurgovie 7 %, Schwyz 8,8 %, Berne 10,2 %, Glaris 10,3 %, Zurich 10,9 %, Tessin 11,8 %, Bâle-Ville 23 %, Bâle-Campagne 29 %. Pour les autres cantons le nombre des fabriques a peu varié.

Dans l'industrie du textile et de l'habillement on constate une augmentation de 75 % (291 entreprises), dans celle de l'alimentation une diminution de 46 %. Seules les brasseries ont subi une diminution de la moitié. Les petites entreprises disparaissent.

L'industrie chimique a une augmentation de 18 %. Mais ici il y a, surtout en ce qui concerne l'électrochimie, des modifications fort importantes qui n'apparaissent pas dans les chiffres. Il en est de même dans les entreprises destinées à fournir du courant électrique.

L'augmentation dans la fabrication du papier est de 12 %, dans les arts graphiques de 10 %, tandis que l'industrie du bois perd 254 entreprises. Cette diminution s'explique surtout par une telle diminution de l'im-

portance des entreprises qu'elles sont tombées en dehors de la loi des fabriques

Dans la serrurerie et branches similaires (vis, écrous, chaînes, fil de fer, etc.) il y a un recul de 5 % dû à un très gros recul de la serrurerie que l'avancement des branches similaires n'a pu compenser.

L'augmentation dans la construction de machines, appareils et instruments, malgré le recul de 28 % des entreprises fabriquant des appareils de locomotion, est de 10 %. La fabrication des appareils électriques, câbles, lampes, matériel d'isolation, marque une augmentation de plus de 100 %.

Dans la branche horlogerie et bijouterie le nombre des fabriques était de 858 en 1911. Il est de 973 en 1923. C'est une augmentation de 13 %.

On constate enfin un recul sensible dans l'industrie de l'argile (briques, tuiles, tuyaux, catelles, etc.), où l'on trouve 126 fabriques de moins.

Le nombre des ouvriers.

Mais l'élément marquant le mieux l'évolution est le nombre des ouvriers et leur groupement.

Jusqu'en 1918 le nombre des ouvriers croît moins rapidement que celui des fabriques; mais dès 1918 il décroît aussi moins rapidement. Vers la fin de la période il se relève même, tandis que le nombre des fabriques diminue. On a donc repris la marche vers la concentration. La guerre aura été une grande parenthèse sur ce point. Voici le nombre des ouvriers:

| | Ouvriers | Fabriques | Moyenne |
|------|----------|-----------|---------|
| 1911 | 328,841 | 7785 | 42,2 |
| 1916 | 367,444 | 8216 | 44,7 |
| 1918 | 381,170 | 9317 | 40,9 |
| 1922 | 304,399 | 8337 | 36,5 |
| 1923 | 337,403 | 7941 | 45,0 |

Le nombre des ouvriers s'est accru dans 12 cantons, a diminué dans 13.

Si l'on examine les changements survenus dans le nombre des ouvriers par branche d'industrie, on obtient le tableau suivant:

Diminution.

| | % |
|--|------|
| Scierie, charpente, etc. | 4,8 |
| Horlogerie | 5,0 |
| Serrurerie, meubles de fer, etc. | 11,0 |
| Pâtes alimentaires | 17,0 |
| Tissage de la soie | 18,0 |
| Apprêtage | 18,1 |
| Produits du tabac | 23,0 |
| Pierre artificielle, travaux en ciment, etc. | 23,8 |

| | |
|-------------------------------|------|
| Ebénisterie, verrerie, meuble | 29,2 |
| Ciment, chaux, plâtre | 31,7 |
| Brasserie | 35,2 |
| Orfèvrerie, bijouterie | 37,5 |
| Tuilerie, grès, planelles | 43,8 |
| Broderie à la machine | 59,5 |
| Broderie à la machine à main | 77,7 |
| Parqueterie | 82,3 |

Augmentation.

| | |
|---|-------|
| | % |
| Meunerie | 4,2 |
| Savon, produits pour lessive | 7,6 |
| Produits en métal, tôle et émail | 14,5 |
| Fonte, construction et réparation de machines | 17,2 |
| Reliure, cartonnage | 18,2 |
| Bois, cellulose, papier | 22,6 |
| Fabrication du gaz | 23,2 |
| Chapellerie | 30,0 |
| Fabrication de chaussures | 34,8 |
| Lainage, tapis, couvertures | 39,5 |
| Habilllements pour femmes et enfants | 52,3 |
| Tissage du lin | 64,0 |
| Sel, acides, engrais chimiques | 67,5 |
| Travail des pierres précieuses | 68,6 |
| Confection pour hommes | 72,8 |
| Tannerie | 87,0 |
| Tricotage | 93,5 |
| Filature de fer, clous, vis, chaînes | 103,5 |
| Blanchissage | 148,6 |
| Appareils, câbles, lampes électriques | 301,0 |
| Soie artificielle, celluloïde | 338,4 |

Ces chiffres ne disent pas tout. Telle activité au sein d'une branche a augmenté et telle autre a diminué. Prenons un exemple: La diminution de la main-d'œuvre dans l'horlogerie est de 5 %. Dans le « mouvement » la main-d'œuvre a diminué du 15,2 %, du 38 % dans la boîte or, du 50 % dans la boîte argent, du 17 % dans la boîte métal.

Par contre il y a eu accroissement de 35 % dans la fabrication des glaces de montres et cadrans, de 39,6 % dans les parties détachées diverses et de 106,2 % dans les ébauches.

S'il y a une certaine concentration qui s'opère, elle n'est pas uniforme. Il y a même évolution contraire dans la broderie mécanique, les entreprises électriques, l'orfèvrerie, la fabrication métal de la boîte de montre.

Le nombre des femmes.

Passons à une autre manifestation. Le nombre des femmes occupées dans l'industrie a augmenté. Une évolution contraire se manifestait avant la guerre. Ainsi en 1901 elles représentaient le 38,1 % et en 1911 le 35,8 pour cent. Elles remontent à 37,9 % en 1918 et même à 39,4 % en 1922, pour revenir à 38,2, soit au même point que 22 ans auparavant.

Ici encore le mouvement est irrégulier, mais les exceptions sont plutôt rares. Dans les industries où la main-d'œuvre a augmenté et où l'on recourt à celle des deux sexes sur une large base, les femmes ont plus augmenté en nombre que les hommes.

Dans la soierie artificielle il y a eu 266 % d'augmentation chez les hommes et 451 % chez les femmes; ces chiffres sont respectivement de 5 et 32 % pour le savon, de 99 et 120 % pour la filature de fer, clous, vis, etc., de 12 et 35 % pour la quincaillerie de fer, tôle et émail.

Si le nombre des ouvriers a diminué, les hommes ont été plus atteints que les femmes. Ainsi dans la broderie avec machine à main il y a diminution de 82 % chez les hommes et 73 % chez les femmes. Enfin, dans la fabrication du chocolat, où il y a diminution, on constate une diminution de 7,8 % chez les hommes, mais

une augmentation de 4,8 chez les femmes, de même dans la fabrication des pierres d'horlogerie où ces chiffres sont 6,2 et 3,3 %. Dans la fabrication des allumettes le nombre total n'a pas varié, mais la répartition est de 7 % plus forte pour les femmes.

Par contre les femmes ont diminué plus que les hommes dans l'industrie de la soie et des pâtes alimentaires. Dans le tricotage le nombre des hommes a plus augmenté que celui des femmes. Il en est de même dans la fabrication des appareils électriques.

L'évolution de la main-d'œuvre de 1911 à 1923 a suivi la marche suivante:

| | Hommes | Femmes | Total |
|-----------|--------|--------|-------|
| 1911—1918 | +12,0 | +22,9 | +15,9 |
| 1918—1922 | —21,9 | —17,3 | —20,1 |
| 1911—1923 | —1,2 | +9,5 | +2,6 |

Ce qui revient à dire qu'à ce point de vue la guerre nous a ramené 12 ans en arrière.

Selon l'âge.

En ce qui concerne la répartition par l'âge, il est clair que la proportion des femmes est surtout forte dans les classes jeunes. Dans la classe de 14 à 16 ans la proportion des ouvrières est de 57,2 %. Dans la classe de plus de 65 ans elle est de 27 %.

Les jeunes, contrairement aux femmes, ont à peu près maintenu leur tendance à diminuer. Sur 100 ouvriers ils représentaient

| | |
|---------|-----------|
| en 1911 | le 15,5 % |
| » 1918 | » 13,8 % |
| » 1922 | » 11,3 % |
| » 1923 | » 12,4 % |

C'est là un effet certain de la crise qui a paralysé les apprentissages.

On peut constater avec une certaine satisfaction que la classe des jeunes gens de 14 à 16 ans est moins forte actuellement relativement à celle des jeunes de 16 à 18 ans. En classant les ouvriers de 14 à 16 ans, de 16 à 18 ans et de 18 à 20 ans on s'aperçoit que le nombre va croissant. On entre donc dans la fabrique plutôt à un âge avancé.

Contrairement à ce que nous croyions, le nombre des ouvriers de plus de 50 ans a augmenté. Tandis que les jeunes de moins de 18 ans descendaient du 15,5 au 12,4 %, les ouvriers de plus de 50 ans montaient du 9,8 au 13,4 %. Cette augmentation est très sensible dans certaines industries. Elle va du 3 au 11,7 % dans la boulangerie, du 4 au 10 dans la fabrication du chocolat, du 5 au 18 % dans la brasserie, du 9,7 au 20 % dans le tissage de la soie.

Les étrangers.

Comme on pouvait le prévoir, le recensement de 1923 fait constater un recul de la main-d'œuvre étrangère. Elle était le 22,3 % en 1911. Elle est le 12 % en 1923. C'est l'élément italien qui est le plus en recul, comme on le constate ci-dessous:

| | 1911 | 1923 |
|-----------|--------|-------|
| Allemands | 8,0 % | 5,0 % |
| Français | 1,8 % | 1,2 % |
| Italiens | 10,4 % | 4,5 % |
| Divers | 2,1 % | 1,3 % |

Ces étrangers se répartissent très différemment selon les cantons. Ils sont le 4 % à Soleure, 4,2 % Berne, 6,8 % Neuchâtel, 10,5 % Vaud, 12 % Bâle-Campagne, 12,3 % Zurich, 19,8 % Genève, 21,7 % Schaffhouse, 22,6 pour cent Thurgovie, 25,4 % Bâle-Ville, 36 % Tessin.

Importance des entreprises.

Si on l'examine par branches industrielles, on constatera que quelques-unes ont une moyenne d'ouvriers

par entreprise très basse. Les usines fournissant le courant électrique ont une moyenne de 10,7, celles des couleurs, vernis et laques 11,6, moulins 11,6, tandis que dans l'industrie du celluloïde et de la soie artificielle cette moyenne monte jusqu'à 533,7. Elle est de 259 dans les filatures de laine, de 125 dans les fabriques de chaussures, de 239 dans celles de chocolat, de 100 dans celles de cellulose, papier, carton, de 462 pour le fer et l'acier, de 341 pour l'aluminium, de 266 dans les fabriques d'armes et de munitions.

Dans l'horlogerie, la moyenne est de 14,7 et de 24 dans les pierres fines.

Sur 155 branches industrielles, 5 ont des entreprises employant jusqu'à 10 ouvriers en moyenne, 41 de 11 à 20 ouvriers, 63 de 21 à 50, 24 de 51 à 100, 14 de 101 à 200, 7 de 200 à 500, 1 plus de 500.

Enfin, si, sans tenir compte de la nature des entreprises, l'on veut les classer d'après leur importance, on obtient le tableau suivant:

| | Fabriques
% | Ouvriers
% | Ouvriers
par fabrique |
|----------------------|----------------|---------------|--------------------------|
| Jusqu'à 10 ouvriers | 35,6 | 5,4 | 6,5 |
| de 11 à 20 ouvriers | 24 | 8,3 | 14,8 |
| » 21 à 50 » | 22,1 | 16,3 | 32 |
| » 51 à 100 » | 9,5 | 15,5 | 70 |
| » 101 à 200 » | 5,5 | 17,9 | 138 |
| » 201 à 500 » | 2,5 | 17 | 296 |
| plus de 500 ouvriers | 0,8 | 19,6 | 941,5 |
| | 100 | 100 | |

Ce nous est une occasion de mesurer le chemin parcouru depuis 1888, en comparant les données d'alors à celles d'aujourd'hui.

| | 1888 | 1923 |
|----------------------|---------|---------|
| Nombre de fabriques | 3,776 | 7,871 |
| ouvriers de fabrique | 160,531 | 337,403 |
| dont ouvrières | 73,180 | 129,001 |
| chevaux-vapeur | 81,599 | 517,258 |

| | Nombre des fabr. | Nombre des ouv. |
|----------------------|------------------|-----------------|
| fabriques employant | 1888 | 1923 |
| jusqu'à 10 ouvriers | 1,146 | 2,808 |
| de 11 à 20 ouvriers | 1,040 | 1,890 |
| » 21 à 50 » | 830 | 1,722 |
| » 51 à 100 » | 393 | 751 |
| » 101 à 200 » | 216 | 436 |
| » 201 à 500 » | 128 | 194 |
| plus de 500 ouvriers | 23 | 70 |

S. A. et entreprises particulières.

Il n'est pas sans intérêt de constater que le 56,4 % des ouvriers de fabrique sont occupés dans des entreprises par actions (23,4 % des entreprises), tandis que les entreprises particulières n'occupent que le 14,8 % des ouvriers (43,1 % des entreprises).

En examinant cette répartition par industries, on constate ceci sur 100 ouvriers:

| | Ent. ep. partic | Soc. Anon. |
|-----------------------|-----------------|------------|
| Industrie du coke | 10,7 % | 50,9 % |
| Industrie de la soie | 4,5 % | 69 % |
| Broderie au tambour | 67,8 % | — |
| Tabac | 13,5 % | 41,8 % |
| Imprimerie | 21,6 % | 43,3 % |
| Menuiserie | 45,8 % | 16,5 % |
| Aluminium | — | 100 % |
| Fonte et construction | 6,5 % | 80,4 % |
| Horlogerie | 18,9 % | 54,9 % |
| Verrerie | — | 90,3 % |

On constate ainsi que dans une branche, l'une des plus modernes, tous les ouvriers sont occupés par des sociétés anonymes et qu'il en est de même pour la majorité des ouvriers horlogers (54,9 %).

Dans les grandes villes.

Un sondage particulier à Bâle, Genève, Zurich et Berne fait constater que les ouvriers de ces villes emploient respectivement le 100, le 89,7, le 26,3 et le 18,2 pour cent des ouvriers de leur canton et ensemble le 16 pour cent du total des ouvriers de fabrique.

Heures de travail.

Il faut reconnaître que le recensement s'est fait dans une période plutôt spéciale à ce sujet. Il fut difficile, dans ce domaine très compliqué, de libeller des questionnaires assez précis pour une application aisée.

On constate que le 659,2 % des ouvriers occupés dans le 657,4 % des fabriques ont travaillé 48 heures.

Par industries, le pour cent des ouvriers ayant travaillé 48 heures par semaine est le suivant:

| | |
|------------------------|--------|
| Arts graphiques | 90,8 % |
| Métaux et machines | 73,1 % |
| Alimentation | 71 % |
| Horlogerie, bijouterie | 63,5 % |
| Soie | 75,5 % |
| Chimie | 75,6 % |
| Habillement | 38,5 % |
| Pierre et terre cuite | 50 % |
| Bois | 43,6 % |
| Coton | 40,3 % |
| Broderie | 6 % |

Si l'on ajoutait à ces ouvriers les ouvriers travaillant en trois équipes (3138 ouvriers travaillant dans 178 fabriques), les pour cent cités plus haut seraient un peu modifiés et seraient 59,5 et 58,3.

Travaillant moins de 48 heures, on a trouvé 34,118 ouvriers occupés dans 878 fabriques (dans l'imprimerie, 668 membres du syndicat travaillent 44 heures).

Passons maintenant à ceux qui travaillent plus de 48 heures.

1^{re} catégorie: ayant travaillé de 48 à 50 heures. Il y en a très peu: 5,8 % des fabriques, 3,5 % des ouvriers. Il s'agit surtout de l'industrie du bois.

2^{me} catégorie: ayant travaillé de 50 jusqu'à 52 heures, en se mettant au bénéfice de l'article 41. Ici, nous rencontrons un cinquième des fabriques occupant un quart des ouvriers. Les industries donnent des résultats fort différents. Dans la broderie, le 72 % des ouvriers ont travaillé 52 heures, dans le vêtement 47 %, dans la construction et machines le 12 %.

3^{me} catégorie: ayant travaillé plus de 52 heures. C'est là un cas regrettable qui ne peut se produire que grâce à des autorisations cantonales. On compte là le 3,4 % des fabriques et 1,3 % des ouvriers.

Au total, 2401 fabriques occupant 102,394 ouvriers ont travaillé plus de 48 heures.

Remarquons en passant que plus du 90 % des fabriques ne travaillent plus le samedi après-midi, et qu'un petit nombre, la plupart pour des raisons techniques, ne travaillent pas du tout le samedi.

Forces motrices.

L'examen des forces motrices fait constater la diminution de l'eau et de la vapeur et une forte avance de l'électricité.

| | 1911 | 1923 |
|---|------|------|
| Force motrice à eau | 1911 | 1418 |
| » » » vapeur | 1156 | 469 |
| » » » l'électricité | 4614 | 6726 |
| » » » autres moteurs | 951 | 131 |
| Total | 8635 | 8714 |
| Entreprises employant une force motrice | 6595 | 7411 |

En classant les établissements de forces motrices en pour cent, on aurait :

| | 1911 | 1923 |
|-------------|--------|--------|
| eau | 22,1 % | 16,2 % |
| vapeur | 13,4 % | 5,2 % |
| électricité | 53,3 % | 77 % |
| autres | 11 % | 1,5 % |
| | 100 | 100 |

Les chevaux-vapeur à disposition étaient de 414,138 en 1911 et de 518,049 en 1923.

E.-Paul Graber.



Statistique sur les accidents

I.

Lors de la création de la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents, l'élaboration des tarifs et taux de primes pour les différentes industries se basa sur une documentation qui était loin d'être satisfaisante. C'est pour cette raison qu'on inséra dans la loi une disposition enjoignant à la Caisse d'adapter ses tarifs aux expériences faites. Ce but ne put être atteint qu'en observant exactement les accidents qui se produisent et les charges qui en résultent pour la Caisse, ainsi qu'en établissant une statistique avec les renseignements recueillis.

Au cours de l'été 1924, la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents a publié les résultats de la statistique concernant les accidents survenus pendant les cinq premières années de son existence (1918—1922). La statistique fut établie de manière à satisfaire en première ligne à la tâche de la Caisse esquissée ci-dessus. Il y a deux méthodes de détermination des taux de primes : 1^o *par déduction*. Cette méthode consiste à déterminer le taux des primes en divisant simplement le montant des prestations effectives de la Caisse par le montant assuré. 2^o *par construction*. Dans ce mode de procédé, au lieu de se servir d'un chiffre de prestations de la Caisse pris « au hasard » dans le bilan d'une année quelconque, on se base sur le montant que la Caisse aurait eu à verser normalement. Vu que pour la détermination des taux de primes les deux méthodes sont employées, la statistique dut être établie de façon à permettre de les utiliser toutes deux. Ce but fut atteint au moyen de l'observation séparée des divers éléments entrant en considération pour un accident. La statistique suivait le *développement des causes d'accidents*, lequel a naturellement une grande importance pour la détermination des charges de la Caisse. En outre, les travaux statistiques visent un domaine qui avait été laissé de côté jusqu'à maintenant : les *accidents non professionnels*.

Il ressort de la récapitulation des accidents professionnels annoncés pour les années 1918 à 1922 que leur nombre a constamment diminué jusqu'au printemps 1922. Il n'est pas indiqué d'en conclure que la sécurité d'exploitation a augmenté ou que le développement des installations préventives y a contribué pour une part. Le nombre des accidents annoncés est naturellement en première ligne dépendant du degré d'occupation existant dans les industries soumises à l'assurance. Depuis la diminution de la crise, la fréquence des accidents a de nouveau augmenté. Par contre, le chiffre des *accidents non professionnels* est en hausse dès que le degré d'occupation diminue. Cela provient du fait que l'assuré étant occupé moins longtemps par son patron, a la possibilité d'exécuter davantage de travaux en dehors de l'entreprise.

Le tableau ci-dessous contient les indications relatives aux accidents professionnels et non professionnels pour lesquels il a été payé une indemnité et qui se sont produits au cours des années 1918 à 1922. Les accidents concernant des personnes qui n'étaient pas ou plus assurées au moment de l'accident n'y figurent pas. Il en est de même des cas où des accidents annoncés furent reconnus après coup comme résultant de maladies non assurées. En outre sont exclus de ce tableau tous les accidents ayant entraîné une incapacité de travail de moins de trois jours.

| Année | Accidents professionnels | | | Accidents non professionnels | | |
|-------|----------------------------|-----------------------|------------------|------------------------------|-----------------------|------------------|
| | Accidents Indemnités Total | Dont cas d'invalidité | Dont cas mortels | Accidents Indemnités Total | Dont cas d'invalidité | Dont cas mortels |
| 1918 | 71,779 | 1,252 | 235 | 11,027 | 181 | 100 |
| 1919 | 91,338 | 1,884 | 278 | 20,241 | 392 | 147 |
| 1920 | 94,792 | 2,497 | 336 | 23,119 | 551 | 194 |
| 1921 | 72,903 | 2,260 | 277 | 20,281 | 603 | 169 |
| 1922 | 67,547 | 2,166 | 247 | 18,869 | 545 | 140 |

Il résulte de ces chiffres qu'il existe un rapport constant entre le nombre des cas de mort et le chiffre total des accidents, et cela aussi bien en ce qui concerne les accidents professionnels que non professionnels. Pour les premiers, le chiffre des décès varie entre 3 et 3,8 ‰, tandis que pour les derniers ils atteignent de 7,3 à 9,1 ‰ des accidents indemnisés. Par contre, le nombre des cas d'invalidité indemnisés au moyen de rentes est continuellement en hausse. En 1918, il atteignait pour les accidents professionnels 17 ‰ et en 1922 32 ‰. Cette augmentation ne provient pas d'une modification de la situation au point de vue des risques, mais seulement d'un changement survenu dans l'octroi des indemnités. En effet, l'activité des tribunaux obligea la Caisse de verser des rentes même pour les suites d'accidents peu graves. Le nombre des cas d'invalidité résultant d'accidents non professionnels est aussi en hausse. De 17 ‰ en 1918 il a passé à 29 ‰ en 1922. Il ressort de l'examen du *degré de l'invalidité* que le degré inférieur est celui qui se produit le plus souvent. Le degré moyen se montait à 21,9 % pour les accidents professionnels et 23,1 % pour les accidents non professionnels. Il est entendu ici que l'invalidité totale correspond à 100 %.

En ce qui concerne la *répartition des accidents sur les différents jours de la semaine*, la récapitulation suivante contient les indications nécessaires.

| Jour | Accidents professionnels | Accidents non professionnels |
|----------|--------------------------|------------------------------|
| Dimanche | 1,1 | 20,8 |
| Lundi | 17,2 | 13,7 |
| Mardi | 17,3 | 11,4 |
| Mercredi | 16,6 | 10,5 |
| Jeudi | 16,3 | 10,8 |
| Vendredi | 17,8 | 11,0 |
| Samedi | 13,7 | 21,8 |

La statistique n'étant établie que depuis cinq ans, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure la plus forte proportion d'accidents survenus le vendredi et le samedi est imputable à la fatigue. Une enquête portant sur la répartition des accidents sur les différentes heures de travail de chaque jour fournirait des bases à cet effet. Le lundi n'a pas une proportion plus forte que les autres jours. On ne peut en conséquence s'appuyer sur ces chiffres pour prétendre que l'absorption d'alcool le dimanche a une influence néfaste sur le travail du lundi. Le chiffre extraordinairement élevé